

DELIBERATION N°61/2021

Le **Mardi 21 septembre 2021** à 9h30, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni en format mixte (présentiel et distanciel) dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 09/09/2021

Nombre de membres en exercice : 27

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	X			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel	X			TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre		X		BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck	X			CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine	X			THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François	X			CARREL Christine	
	MONTBLANC Jean-Claude			X	GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel			X	JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel			X	MEUNIER Edouard	
	ZOCCOLO Alain			X	BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges	X			LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas	X			ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	X			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	X			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	X			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier	X			FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	X			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul			X	BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel	X				
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare			X	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian	X			RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude			X	CAMPERS Joëlle	
CC MAURIENNE-GALIBIER	ROUGEAUX Jean-Pierre	X			MANCUSO Gaetan	
COLLEGE SPECIAL	MARCHAND-MAILLET Thierry	X			BOUTY Georges	
REGION	BONNIVARD Emilie			X		
DEPARTEMENT	MAITRE Florian			X	PROVOST Patrick	

TOTAL 17 1 9
TOTAL VOTANTS 18
TOTAL VOIX 27

0

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20210921-DEL61-2021-DE
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

DELIBERATION N°61/2021

Objet : ACQUISITION

Opération 21-530 : SAINT MICHEL DE MAURIENNE – Scierie GUIGAZ

Demandeur : SAINT MICHEL DE MAURIENNE

Axe : Développement économique et Touristique

Durée de portage demandée : 8 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 %

La commune de SAINT MICHEL DE MAURIENNE sollicite l'EPFL afin d'acquérir l'ancienne scierie GUIGAZ, à l'entrée de ville, dans l'optique de participer à la redynamisation économique du territoire, dans un contexte de désindustrialisation, de pertes d'emplois et d'habitants.

Sur ce tènement, la commune envisage l'implantation de nouvelles activités économiques et de loisirs, dans le cadre du développement du tourisme 4 saisons.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Saint-Michel-de-Maurienne	D1417	50 Rte DU PLAN D'ARC	8 217 m ²	Sols	Ueil	120 000 €
	D1418	PLAN D'ARC	122 m ²	Sols	Ueil	
	D1419	PLAN D'ARC	440 m ²	Prés	Ueil	
	E862	LE PIC	189 m ²	Landes (Friche)	N	
TOTAL			8 968 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Le 27/09/2021
 Le Président
 Jean-Marc LÉOUTRE

VOTE :	
Pour	18
Contre	0
Abstentions	0



Accusé de réception en préfecture
 073-487899056-20210921-DEL61-2021-DE
 Date de télétransmission : 28/09/2021
 Date de réception préfecture : 28/09/2021